

LE PROBLÈME DE LA RACINE

Relativité de la notion de racine.

Comme le rappelle M. C. BROCKELMANN, p. 15 des *Réponses*, la notion de racine a été empruntée par les Européens aux grammairiens juifs : elle avait été inventée par les grammairiens arabes, qui n'auraient pu s'en passer pour décrire leur langue. En effet, la racine commande, en sémitique, toute la morphologie; elle est une réalité psychologique (BROCKELMANN, *ibid.*); de même en berbère, comme le remarque M. R. BASSET, p. 19, et d'une façon générale dans les langues chamito-sémitiques, M. M. COHEN, p. 17.

Il n'est pas évident à priori que cette notion doive rendre les mêmes services dans l'étude scientifique des autres langues : en tout cas, elle devra sans doute être adaptée aux conditions de chaque état linguistique. Une langue comme le français, par exemple, est, sous ce rapport, presque aussi loin que possible de l'arabe : « les principaux mots de la langue ne s'analysent pas », ainsi que l'a rappelé MEILLET, *Linguistique historique et linguistique générale*, II, p. 123 sq. « Il ne manque pas de groupes tels que *chasse, chasser, chasseur* etc., mais cela ne fait que des groupements étroits et souvent imparfaits » (*ibid.*). — A l'extrême, on ne voit aucun moyen d'appliquer la notion de racine à une langue qui ignore la dérivation, comme le chinois. Cette notion ne tient aucune place dans l'exposé approfondi de M. G. MASPERO sur la structure du chinois et d'autres langues extrême-orientales, *Encyclopédie française permanente*, t. I, 40, 2 sqq. — Au contraire, les Grecs auraient sans doute mieux analysé leur langue s'ils avaient su opérer avec des racines. C'est pourquoi BOPP déjà, quand il en retrouva la notion chez les Hindous, s'est rendu compte du profit énorme que pouvait en tirer la grammaire comparée. Cf. M. S. MLADENOV, p. 7. Mais du même coup la racine cessait — pour longtemps — d'être étudiée au point de vue synchronique pour figurer seulement dans la restitution comparative.

Synchronie et diachronie.

La distinction des deux points de vue est rappelée par M. B. COLLINDER, p. 5; M. A. SAUVAGEOT insiste, p. 9, sur l'urgence d'une étude rigoureusement synchronique, tandis que M. H. AMMANN se cantonne dans l'aspect glottogonique, terrain où évoluent également MM. J. VAN GINNEKEN, p. 10, J. PRZYLUKI, p. 8, et PROCOVICI, *Suite*, p. 6.

Radical et racine.

A ces deux aspects il peut être utile de faire correspondre deux termes distincts. Le *Lexique de la terminologie linguistique* de M. J. MAROUZEAU définit le *radical* « Élément commun dégagé *spontanément* de la comparaison d'une série de mots apparentés et qui porte l'idée commune à tous ces mots » (entre guillemets dans le texte; c'est nous qui soulignons) « ainsi l'élément *chant-* dans fr. *chanter, chanteur*, nous *chantons*, etc. » — La *racine* est définie Élément *irréductible* du mot, obtenu par élimination de tous les éléments de formation secondaires, concevable comme caractéristique d'un concept donné et susceptible de figurer, *intact ou modifié*, dans les formations qui constituent une famille de mots; ainsi l'élément qui apparaît sous la forme *am-* dans *amour, amitié, amateur*, sous la forme *aim-* dans *aimer, aimable, aimant...* — Cette distinction est adoptée par M. BENVENISTE, *Suite*, p. 5, quand il énonce qu'en sémitique la racine est constamment apparente et identique au mot, tandis qu'elle est inapparente et de structure indiscernable en indo-européen, où la seule réalité sensible est celle du radical.

La racine indo-européenne par rapport à la racine sémitique.

Il en résulte que, lorsque l'on compare, comme le fait M. N. VAN WIJK, p. 15, la racine sémitique et la racine indo-européenne, il faut prendre garde que l'on a affaire d'un côté à une réalité vivante (où racine et radical ne font qu'un), de l'autre à un état restitué (où seule la racine nous est accessible).

1. *du monosyllabisme au triconsonantisme dans la théorie de l'indo-européen*

Dans l'histoire des études linguistiques, l'écart entre racine indo-européenne et racine sémitique a fortement varié. Il fut d'abord maximum avec BOPP, qui héritait des Hindous le dogme du monosyllabisme, auquel CURTIUS ajouta l'obligation de la voyelle brève

(cf. O. JESPERSEN, *Language, its nature, etc.*, p. 368 : en posant par exemple indo-eur. *i- « aller » on était aussi loin que possible du triconsonantisme sémitique). Avec F. DE SAUSSURE apparaît brusquement la possibilité de racines dissyllabiques. Or, dès le moment où les racines *set* sont expliquées par le schéma *g-n-a, il ne reste à H. MÖLLER et à M. A. CUNY, *Notes de phonétique historique : indo-européen et sémitique*, *Revue de Phonétique*, II (1912), p. 101 sqq., qu'à insister sur le caractère consonantique du *a* pour rejoindre le type sémitique, en ce qui concerne une partie des racines de la langue.

2. 'wurzeldeterminative et hypothèse bilitère

Il subsistait cependant un grand nombre de racines à deux consonnes ou moins. Bien plus, la doctrine des « Wurzeldeterminative » (CURTIUS, puis P. PERSSON, *Studien zur Wurzelerweiterung und Wurzelvariation*, 1891; démonstration définitive dans *Beiträge zur indogermanischen Wortforschung*, 1912, Teil 2) ramène la plupart des racines apparemment triconsonantiques à une forme ancienne plus brève, ne comportant que deux consonnes. D'où l'intérêt qui s'attache à cette constatation qu'en sémitique le triconsonantisme n'est pas général et qu'il y existe des racines à deux consonnes : le fait était connu des grammairiens arabes, ainsi que M. C. BROCKELMANN le rappelle p. 16, tout en signalant qu'il y a pétition de principe à vouloir ramener toute racine trilitère à une bilitère plus ancienne. Dans le même sens, M. M. COHEN, p. 18 : la comparaison chamito-sémitique peut se passer de l'hypothèse bilitère. Autrement, CUNY, v. ci-dessous, p. 5.

3. unité de la série vocalique ; unité de la structure consonantique

C'est à tort que la nature consonantique du *a* a été niée par HIRT etc., on le sait positivement depuis que M. J. KURYŁOWICZ a retrouvé ce phonème dans le *h* hittite, v. *Symbolae Rozwadowski*, 1927, p. 95-104, et *Études indo-européennes*, 1935, p. 27 sqq. (Indépendamment M. W. COUVREUR, *De hethitische h*, in *Philologische Studien*, 1935, puis en volume dans la *Bibliothèque du Muséon*, 1937). On a vu ci-dessus une première conséquence tirée de cette nature consonantique par MÖLLER et M. A. CUNY. Deux autres conclusions, et capitales, l'ont été encore par M. A. CUNY, article cité de la *Revue de Phonétique* : « Si l'on admet que le phonème *A* est consonantique

à l'origine, écrit-il dès 1912, toutes les racines indo-européennes (et aussi les morphèmes et les désinences) rentreront dans une seule série vocalique (\check{e} ou \bar{e} : \check{o} ou \bar{o} : *zéro*) ; toutes les racines en outre seront constituées de la même façon au point de vue consonantique. Déjà la presque totalité des racines indo-européennes... sont reconnues comme limitées par deux consonnes... mais quelques racines semblent n'être limitées qu'à la finale par une consonne : **ey* « aller », **es* « être », **od* « sentir » ... Or, les racines telles que **ey*, **es*, **od*... rentrent dans le plan général de la langue et sont également limitées par deux consonnes, si l'on admet à l'origine que l'initiale en était l'*A* consonne... Ce phonème est du reste encore soigneusement noté en grec au moyen de l'esprit doux : $\epsilon\sigma\tau\iota$, $\epsilon\lambda\sigma\iota$, $\delta\delta\omega\delta\epsilon$ etc. »

4. racine : *consonne + e + consonne* ; suffixe : *e + consonne*

La systématisation ainsi amorcée par SAUSSURE et poussée par M. A. CUNY a été portée à sa perfection par M. E. BENVENISTE, *Origines de la Formation des Noms en indo-européen*, I, 1935, où il est enseigné que toute racine avait la forme *consonne + e + consonne*. Il y est tiré parti, d'une part, des trois ϑ (MÖLLER, CUNY, KURYLOWICZ), qui confèrent respectivement les timbres *e*, *a* et *o* aux voyelles voisines (cf. en dernier lieu M. A. J. VAN WINDEKENS sur la représentation différente des trois ϑ en tokharien comme en grec, *Primaire of secondaire verkleuring*, dans *Philologische Studiën*, 1938, p. 161 sq.), d'autre part de la théorie des « Wurzeldeterminative » et d'un dernier trait mis en lumière par M. A. CUNY. Celui-ci écrivait, art. cité, p. 105 sq. : « Ceci [l'équivalence fonctionnelle de *-w* et de *-ə* dans **wel-w* et **pel-ə*] conduit à faire une réflexion qui est tout à fait dans l'esprit du *Mémoire*, bien qu'elle n'y soit exprimée formellement nulle part. Le travail d'élargissement des racines s'est fait, non par simple addition d'une consonne, mais par adjonction d'une syllabe composée de la voyelle suivie d'une consonne. En un mot l'élargissement était à l'origine un vrai morphème, bien que, à l'époque que nous atteignons par la comparaison, il ne fasse plus qu'une « cellule morphologique » avec la racine monosyllabique primitive, d'où il suit nécessairement qu'il ne subsiste plus qu'un des deux *e*. »

5. *valeur du schéma*

M. BENVENISTE pose en principe, *Suite*, p. 5, que l'analyse ne sera valable que si elle atteint un schème constant dont les variations,

alternances, élargissements, etc., obéissent à des règles précises. La théorie exposée dans le premier volume de ses *Origines de la Formation des Noms* satisfait sans contredit, dans sa simplicité extrême et son élégante clarté, à cette condition. Mais une telle régularité, où M. BENVENISTE voit une exigence méthodique, est au contraire, pour un savant comme M. A. DEBRUNNER (compte-rendu de l'ouvrage dans les *Indogerm. Forsch.*), une raison de douter que cette théorie reflète fidèlement la réalité. On ne voit pas, par exemple, pourquoi un **bheud-* ne serait pas admissible comme forme de racine : on pourra contester la nécessité de l'analyser en **bheu-d-* tant qu'un état **bhved-* n'aura pas été constaté. Il en va de même de **klep-*, tant que **kelp-* ne sera pas attesté. On reviendrait ainsi plus prudemment au schéma de KURYŁOWICZ, *Études indo-européennes*, p. 121 : *consonne initiale ou groupe consonantique initial + voyelle fondamentale + consonne finale ou groupe consonantique final.*

6. *coïncidence avec l'état sémitique*

La suite des *Origines* et des *Études* permettra sans doute d'apprécier les chances respectives de théories dont la vérité, ainsi que le rappelle M. J. WHATMOUGH, p. 9, doit se mesurer aux services qu'elles pourront rendre. On peut cependant remarquer dès maintenant que si c'est le schématisme extrême qui s'impose, l'indo-européen le plus ancien se trouvera placé par là sur le même pied que le sémitique avec la régularité de sa structure et de ses variations radicales. Cette concordance devra-t-elle être considérée comme une preuve de parenté? On devrait répondre par l'affirmative, s'il était établi que la régularité extrême de la structure radicale est une propriété qui distingue les langues chamito-sémitiques de la plupart des autres langues. Ainsi sommes-nous ramenés au desideratum formulé au commencement de cet exposé : quelle place tient la racine dans chaque état linguistique observable ou restituable?

La racine dans les autres langues.

Il appartient aux spécialistes de nous éclairer à ce sujet. Les « réponses » ne fournissent d'indications, en dehors de l'indo-européen et du chamito-sémitique, que sur le *négro-africain*, M^{lle} L. HOMBURGER, p. 19, et les *langues soudanaises*, M. A. WESTERMANN, p. 19. Le *Grundriss der Sprachwissenschaft* de F. MÜLLER (« le seul grand ouvrage descriptif ») ne donne que des renseignements sommaires, que ne suffisent pas à compléter les travaux suivants : J. BLOCH.

Langues dravidiennes, in *Langues du Monde*, p. 352 : « les racines dravidiennes peuvent être d'une forme quelconque »; A. SAUVAGEOT *Encyclopédie française permanente*, I, 36-9 (structure du mot ouralo-altaïque); G. FERRAND, *Indonésien, L. du M.*, p. 420 : « Si l'indonésien commun que nous pouvons restituer était généralement dissyllabique, ce dissyllabisme révèle à l'analyse un monosyllabisme antérieur »; R. BRANDSTETTER, *Prodromus*, p. 23 sq. et *Brochure VIII*, p. 45, ainsi que P. W. SCHMIDT, *Die mon-khmer Völker*, trad. franç., p. 24 (je cite d'après CUNY, *Études prégrammaticales*, p. 217); enfin G. FERRAND, *Mélanésien, L. du M.*, p. 443, *Polynésien, ibid.*, p. 452.

Limite de l'analyse.

Dès longtemps une partie de l'opinion savante a cherché à réagir contre une analyse qui aboutit à restituer, en indo-européen, un état de langue différant excessivement, avec ses mots très brefs et sa profusion d'homonymes, de celui qui est attesté historiquement. Avant de passer à ces tentatives de réaction, nous rappellerons que M. A. CUNY a été aussi loin que possible dans la voie opposée en posant, à l'origine de l'indo-européen et du chamito-sémitique, des racines en forme de monosyllabes absolus : *consonne + voyelle*, v. ses *Études prégrammaticales*, chap. IV, et *Réponses*, p. 21, et susceptibles d'être pourvues non seulement de suffixes, mais d'une grande variété de préfixes et d'infixes.

*
* * *

Réactions contre l'analyse.

Contre la tendance dont cette théorie n'est que l'extrême avancée, et que représentait à l'époque la doctrine des « Wurzeldeterminative », M. BLOOMFIELD a tenté d'ériger celle de l'*Adaptation of suffixes in congeneric classes of substantives* (*Amer. Journ. of Philology*, XII, 1891, p. 1 sq., puis XVI, puis XXXVII, ainsi que *Indogerm. Forsch.*, 4, p. 66 sqq.). Cette doctrine est reprise par M. O. JESPERSEN au chapitre XIX, *Origin of grammatical elements*, de son *Language*, p. 367 sqq., ainsi que p. 312 sq. : il oppose « métanalyse » et « sécrétion » à « coalescence »; v. aussi, sur un point particulier, M. H. LOMMEL, *KZ.*, 53, p. 309 sqq. — Mais P. PERSSON, *Beiträge*, pp. 593 sqq. et 919, a ramené ces théories à un rôle plus modeste, celui d'une simple possibilité, qui ne se réalise pas toujours et ne saurait de toute façon remplacer, comme elles prétendent faire, la doctrine bien établie des « Wurzeldeterminative ». En même

temps, PERSSON assignait à cette dernière ses exactes limites d'application, que rappelle M. B. COLLINDER, *Rép.*, p. 6. On doit naturellement compter avec la dérivation rétrograde, cf. BRUGMANN, *Abrégé*, p. 307 (ex. : franç. *coupe* dérivé de *couper*) : c'est là un fait d'analogie, et encore une fois d'importance limitée. — Moins heureuse est la tentative de GRIMM et MAX MÜLLER d'établir la priorité de formes longues par rapport à des formes brèves en invoquant une disparition phonétique d'éléments. Reprise par HIRT, *Ablaut*, puis par PEDERSEN et SÜTTERLIN, en ce qui concerne -s, elle a été réfutée par PERSSON, *Beiträge*, p. 613 (avec bibliographie). C'est donc à une dérivation rétrograde que l'on fera appel, à l'occasion, pour suivre M. M. BARTOLI quand il fonde sur des arguments géographiques l'antériorité d'une forme longue.

Toute la théorie du dissyllabisme de HIRT s'est opposée à celle des « Wurzeldeterminative », un peu comme s'il s'agissait de s'y opposer à tout prix; discussion chez PERSSON, *Beitr.*, p. 623, et cf. ci-dessous, p. 8. On notera particulièrement que, selon FICK, STREITBERG et HIRT, la voyelle thématique est radicale; que PERSSON montre, *ibid.*, la possibilité d'y voir un suffixe. D'après M. BENVENISTE elle résulte toujours d'une addition à un ancien thème consonantique, ce dont M. CUNY présente une réfutation dans *Muséon*, LI, p. 155, cf. ci-dessous, p. 9.

Un peu dans le même sens que M. JESPERSEN, M. J. PRZYLUKI, p. 8, part d'un état ancien très libre : « Primitivement le mot était susceptible de varier largement, etc. » Et M. J. VAN GINNEKEN, p. 10 (son livre *Reconstruction typologique* n'a pu malheureusement être utilisé ici), soude hardiment un état indo-européen à une phase primitive du développement de la phonation humaine. Il n'était pas inutile de rappeler, comme l'a fait M. B. COLLINDER, p. 7, qu'il y a lieu de distinguer soigneusement origine indo-européenne et origine du langage.

*
* *

Caractères de la racine.

M. PRZYLUKI, par ailleurs, et d'autre part M. J. WHATMOUGH, p. 9, ont effleuré deux questions fondamentales du problème de la racine :

1. Est-il possible de poser, pour chaque racine, une forme unique d'où auraient procédé les autres par suite de transformations phonétiques dont il s'agit de décrire le mécanisme? — Ou au

contraire doit-on poser plusieurs formes corrélatives dont on montrera, s'il y a lieu, à quel jeu de variations et d'incompatibilités elles sont soumises ?

2. La racine envisagée sous l'aspect sémantique doit-elle ou non coïncider avec celle que dégage une analyse morphologique ? (Un troisième point de vue, correspondant à une définition purement phonétique, a été soutenu par M. J. KURYŁOWICZ, *Études indo-européennes*, p. 121, mais abandonné *Rép.* p. 12. M. J. BONFANTE en avait signalé, dans son compte-rendu, *Emerita*, V, l'impossibilité).

Difficultés.

Avant d'examiner successivement ces deux questions, on citera un passage de l'article de M. H. VAN VELTEN, *Sprachliche Analyse und Synthese*, *IF.*, 53, p. 1 sq. : il touche à toutes deux et rappelle en même temps la première partie de notre exposé, ce qui le désigne à un rôle de transition : « Durch die Annahme von Wortwurzeln, d.h. von kleinsten semantischen Einheiten, die man unter Preisgabe der phonetischen Einheit aufstellt, vermeidet man bei einer grossen Anzahl von Sprachen die Schwierigkeit, die sich aus der undefinierbarkeit des konventionellen Wortes ergibt. Während nun die indogermanischen Wurzeln mit ihren Vokalstufen und die semitische Konsonantenkette ihren wissenschaftlichen Zweck durchaus erfüllen, kommt man gleich mit diesem Verfahren auch nicht überall zum Ziel. » Dans *takelma wogá'th* « il arrivera » — *wō'kh* « il arriva », ou dans gr. *ἀνῆρ* — *ἀνδρός*, *πούς* — *ποδός*, quelle est la forme de la racine ? — En chinois, en athapasque, etc., à l'inverse, si l'on considère comme racine un signe monosyllabique qui est susceptible selon le contexte de dix significations (ou plus), on sacrifie l'unité sémantique en faveur de la phonétique.

Ces difficultés générales étant rappelées, nous examinons maintenant la question de l'unicité ou de la pluralité de la forme des racines.

Fixité ou variabilité de la racine

A. le vocalisme.

1. Sur le point du vocalisme, l'École de Paris — SAUSSURE, MEILLET, BENVENISTE, auxquels se joint ici, p. 14, M. V. PISANI — se borne à constater ce que d'autres cherchent à expliquer par un état de langue plus ancien. « Selon certains, écrit M. E. BENVENISTE, *Origines*, I, p. 52, l'alternance vocalique serait réglée par le déplacement

du ton; mais le ton est lié à l'alternance, il ne la provoque pas. » M. J. BONFANTE, *Emerita*, IV, p. 161, répondait déjà : « Si la alternancia no es provocada por el acento, ¿por qué es provocada entonces? » M. A. CUNY, *Revue des Études indo-européennes*, t. I, *La place du ton et l'apophonie indo-européenne é-ò-zéro*, défend la même idée, qui date de HOLTZMANN, *Ueber den Ablaut*, 1844, qui est partagée aujourd'hui par MM. H. PEDERSEN, L. HJEMSLEV, W. PETERSEN, J. KURYŁOWICZ, et qui a été jadis systématisée par STREITBERG et surtout par HIRT. C'est ici que se situe la remarque de M. J. KURYŁOWICZ, p. 13 : « Au point de vue synchronique les alternances du vocalisme radical sont conditionnées par la dérivation, quelle que soit l'origine phonétique de ces alternances, etc. »

Les variations de la voyelle fondamentale sont de trois sortes : 1^o l'alternance *e/zéro*, 2^o l'alternance *brève/longue*, 3^o l'alternance *e/o*. Selon M. J. BONFANTE, *Emerita*, III, p. 276, les deux premières s'expliquent par un état ancien de la langue où régnait l'accent d'intensité, la troisième par un stade postérieur où cet accent avait fait place à l'accent de hauteur connu à date historique. C'est de même sur l'accent musical (de phrase) que R. LOEWE, *Die indogermanische Abtönung*, KZ., 56, p. 227 sqq. fait reposer cette alternance. Le caractère secondaire de l'alternance *e/o* est clair, MEILLET l'a rappelé au II^e Congrès, C.-R. p. 203 : « Comme semble l'indiquer M. RIBEZZO (*Sylloge linguistica Ascoli* p. 137), la palatalisation de *k* dans le type *satəm* a été déterminée par la voyelle suivante et, puisqu'elle se produit devant *o* comme devant *e*, l'*o* résulte d'une altération de voyelle prépalatale en *o*. » — Pour les autres alternances, on attendra de la suite de l'exposé de M. BENVENISTE une lumière nouvelle, cf. M. VAN WIJK, *Réponses*, p. 15.

B. *L'alternance vocalique liée au polysyllabisme*

Pour avoir posé des bases d'alternance polysyllabiques, HIRT a pu paraître s'opposer à PERSSON. Celui-ci a fort bien répondu que ce qui était un bloc insécable à l'époque des lois phonétiques productives de l'apophonie, n'était pas forcément inanalysable à une époque plus ancienne. HIRT a annoncé, *Indogermanische Grammatik*, II, p. 189, note, qu'il espérait être arrivé, en un long article inédit, à concilier les vues de PERSSON et les siennes propres. En somme, il paraît y avoir ceci de vrai dans la théorie du dissyllabisme : c'est que (pour prendre un exemple quelconque) les alternances ne s'expliquent pas à partir d'une forme courte **pel*, mais seulement dès le moment où l'on considère un groupe au moins dissyllabique.

Qu'on doive poser celui-ci sous une forme unique **pelē* (plus exactement **peleə*, puisque *ə* ne peut plus passer aujourd'hui pour le résultat de la réduction d'une voyelle) ou sous la forme double type I (Vollstufe I) **pelə*, type II (Vollstufe II) **pleə*, c'est une question différente et qui ne touche pas au principe de la *base* dissyllabique.

Sur le caractère radical ou suffixal de la voyelle thématique, v. ci-dessus, p. 6.

C. *le consonantisme.*

Quant au consonantisme, on sait en premier lieu que, notamment en fin de racine, une sonore peut alterner avec une sourde, etc. Y a-t-il lieu de distinguer entre alternance consonantique et variation consonantique, la première obéissant à des règles déterminées, tandis que la seconde équivaldrait à l'hétérogénéité de suffixe ou de racine ?

Dans certains cas, il paraît y avoir conditionnement réciproque des différents éléments consonantiques. Ainsi, il n'y a pas, dans une même racine, deux fois le même son de part et d'autre de la voyelle. Une autre loi, reconnue comme la précédente par SAUSSURE, est celle de l'incompatibilité entre une sourde et une sonore aspirée. On peut avoir **ghebh-*, mais non *kebh* ni *ghep*. Cette loi est enseignée par MEILLET et par M. BENVENISTE. — A son sujet, comme dans le cas des alternances vocaliques, on a proposé, d'un état de langue soumis à une loi synchronique, une explication tirée d'un état antérieur non soumis à cette loi. Cette interprétation se trouve chez M. A. CUNY, *Revue de Phonétique*, II (1912), p. 128 : « Évidemment cette loi, bien que régissant l'indo-européen commun, ne doit pas être primitive, car rien, soit en phonétique générale, soit en phonétique expérimentale, ne démontre l'impossibilité physiologique des séquences interdites d'occlusives... L'état indo-européen que nous atteignons doit donc reposer sur l'assimilation constante de l'occlusive sourde à l'occlusive sonore aspirée, et si l'on tient compte de la direction de l'assimilation dans la loi dite de BARTHOLOMAE, (...), on sera porté à croire qu'ici encore l'assimilation s'est opérée dans le même sens, en un mot que l'on doit dans chaque cas partir de formes telles que ***ghep* ou ***bheut*. » On remonterait ainsi à un état d'indépendance et d'inconditionnement réciproque qui est celui qu'indique M. A. BASSET, p. 18, pour le berbère.

Préfixation et infixation.

Enfin, l'initiale de la racine paraît soumise à des règles spéciales,

v. BENVENISTE, *Suite*, et ceci amène à dire deux mots des préfixes. Mgr J. SCHRIJNEN a traité en dernier lieu de *s-* dans les *Scritti in onore di Alfredo Trombetti*, 1938, p. 67 sq. : *S-causativum* ou *intensivum*? *W-* et *d-* ont été étudiés par MÖLLER et M. A. CUNY (références; *ibidem*). Mentionnons également l'infixation : outre l'infixe nasal, au sujet duquel voir J. W. POULTNY, *Distribution of nasal-infixed presents, Language XIII*, J. SCHRIJNEN a étudié *i* et *u* informatifs en indo-européen, *Symbolae Rozwadowski*, 1927, p. 119 sqq. Sur des infixes en grec, cf. F. SPECHT, *KZ.*, 61, p. 142 sqq. — On a vu ci-dessus que M. CUNY fait largement appel à l'infixation et à la préfixation pour rapprocher indo-européen et chamito-sémitique.

*
* *
* *

Aspect sémantique de la racine.

La question sémantique — ainsi que M. BENVENISTE me le rappelle par lettre — est liée à celle de la dérivation.

On est maintenant à peu près généralement d'accord pour considérer les racines comme indifférenciées entre nom et verbe et susceptibles d'assumer dans la phrase la fonction de l'un et de l'autre, v. M. AMMANN, p. 5. On sait que HIRT partait d'un état purement nominal, à l'opposé des Hindous et des premiers comparatistes. On ne nie plus beaucoup que les racines aient fonctionné comme des mots indépendants. Voir cependant M. C. BROCKELMANN, p. 16, dernier alinéa.

Le désaccord est plus grand quand il s'agit de retracer les étapes de la différenciation formelle survenue entre nom et verbe. A l'opinion de M. H. ARNTZ, exposant, p. 12, le principe de l'élaboration du verbe, on ajoutera celle de M. E. BENVENISTE, *Origines*, I, p. 171 : « L'addition d'un élargissement ou d'un suffixe à un thème déjà suffixé et élargi constitue une base exclusivement nominale. », et celle de M. A. CUNY, *Études prégrammaticales*, p. 260 : « C'est par la voie des dénominatifs que les « racines » verbales vont s'élargissant », et p. 278 : « Si, en indo-européen, en chamitique et en sémitique, le sens des « déterminatifs », anciens morphèmes, est si peu net dans les « racines » verbales qui se les sont incorporés, c'est que ce sens s'est naturellement effacé lors du passage graduel du thème à valeur nominale dont ils parachevaient la forme, à la fonction de thème verbal ou, si l'on veut, de verbes dénominatifs.

Sur l'origine des éléments morphologiques, on se reportera à W. PORZIG, *Atti del III^o Congresso*, p. 290, en ajoutant que selon

HIRT (*Indog. Gramm.*) les suffixes sont d'anciens mots pleins, et que selon M. CUNY (*Revue des Études anciennes*, 1936, p. 69) c'étaient dès l'origine des mots formels, des mots vides (aussi : des classificateurs, cf. *Études prégrammaticales, passim*).

N. B. — Il n'a pu être tenu compte des idées défendues par M. G. VAN LANGENHOVE dans un ouvrage à paraître, et illustrées par une étude de M^{lle} RAUCQ sur les noms d'animaux en indo-européen.

J. DUCHESNE-GUILLEMIN,
82c, avenue de l'Observatoire, Liège.

RECOMMANDATION. — Il est souhaitable que, dans les séances du Congrès, on ne fasse usage de certains termes comme *racine*, *suffixe*, *élargissement*, *base*, *trilitère*, etc. (cf. CUNY, *Muséon*, LI, p. 154 et 158) qu'en prenant les précautions nécessaires pour éviter toute confusion : ainsi le recours systématique aux exemples, ou la référence aux auteurs. Les discussions sur la terminologie pourraient avantageusement être confiées à une commission qui siégerait en dehors des heures de séance et qui tâcherait de proposer en clôture une terminologie unifiée, dont le besoin est incontestable.

J. D.-G.